BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO 15 CENTIMES BUREAUX : RUE NEUVE 17 Mercredi 5 Mai 1880

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

modération, car on est sûr de l'appui du Sénat ?

Ce qui est certain, dans tous les cas, c'est que mieux vaudrait échouer dans une tentative généreuse que de se laisser vaincre en détail, en énervant le pays, et que de faire voter des ordres du jour comme celui d'hier, qui ne prouvent qu'un chose : que la majorité est violente, et qu'elle soutiendra le ministère tant qu'il servira ses rancunes et ses haines au grand dommage du repos et de l'intérêt général.

L'INFLUENCE FRANÇAISE ET LES JÉSUITES A MADAGASCAR

Mgr Delannoy, évêque d'Aire et de Dax, vient d'adresser la lettre suivante à S. E. le cardinal-archevêque de Bordeaux :

En cours de tournée pastorale,
le 20 avril 1880.

Eminence,

Au cours de ma tournée pastorale, j'ai la bonne fortune de trouver dans un journal la lettre si forte de raisons et de sentiments que vous venez d'adresser à M. le président de la République, pour lui exprimer les alarmes non moins patriotiques qu'épiscopales que vous inspirent les décrets du 29 mars.

N'ayant plus l'avantage d'être au nombre de vos suffragants, je ne puis me permettre de donner à cette éloquente protestation d'autre adhésion que celle qu'elle obtiendra de tout cœur vraiment catholique et français. Mais puisque vous me faites l'honneur de citer mon nom dans ce document public, je me fais un devoir d'affirmer avec vous » qu'étendre les décrets présidentiels aux » religieux qui exercent leur apostolat » dans nos colonies, et en particulier à » l'établissement des jésuites de l'île Sainte-Marie, c'est compromettre l'avenir de » la chrétienté naissante et si prospère de » Madagascar » et s'exposer à ruiner du même coup l'influence de la France dans la grande île africaine.

Vous dites, Eminence, que je fus accueilli « avec éclat et amour comme l'envoyé de Dieu et le représentant de la France. »

En effet, en posant le pied sur cette terre encore à demi sauvage, j'étais salué par ces mêmes canons du fort de Tamatave qui, en 1845, avaient écrasé les compagnies de débarquement du brave amiral Romain-Desfossez, et après avoir été complimenté au nom du gouvernement hova, je franchissais, au milieu d'une escorte d'honneur, ces ponts-levis qui, durant tant d'années, demeurèrent surmontés de piques au bout desquelles étaient plantées les têtes de nos infortunés soldats.

Quinze jours après, j'étais introduit solennellement par un cortége de plus de quinze mille chrétiens dans la grande ville de Tananarive où, jusqu'en 1860, aucun Français n'aurait pu pénétrer; le peuple en foule accourait, plein de respect, sur mon passage, et bientôt je recevais les présents et les souhaits de bienvenue des grands de la cour, du premier ministre et de la reine.

Le lendemain, après avoir officié pontificalement sur un autel dressé au milieu de la fameuse place Maha-Massin qui, sous le règne de la cruelle Ranavalo, vit mettre à mort, par tous les genres de supplices, plus

mes si prodigues d'eux-mêmes, si supérieurs à ce qui affecte les autres hommes, et ainsi à estimer et à aimer la nation qui enfante de tels héros.

Que l'on ajoute à l'influence de cette pénétration insensible, mais profonde et sûre, des grandes œuvres et des doctrines du christianisme, celle de l'enseignement donné dans 110 écoles. (Il y en a aujourd'hui 190) à plus de trois mille enfants (elles en comptent aujourd'hui 6,000) qui, avec la connaissance de notre langue, acquéraient celle de nos mœurs et de nos gloires nationales, et l'on concevra facilement à quel point, sans être comme les prêcheurs protestants les émissaires et les agents de leur gouvernement, nos missionnaires, en cherchant avant tout à étendre le royaume du Ciel, avaient servi nos intérêts et notre crédit dans ce vaste et magnifique pays appelé autrefois la France orientale.

Le gouvernement français, comprenant lui-même l'importance de pareils résultats, allouait jusqu'il y a deux ans une somme de quinze mille francs pour aider à l'entretien et au développement des écoles malgaches. Mais tandis que, pour contrebalancer notre influence, l'Angleterre jette ses millions sur cette terre qu'elle convoite depuis longtemps, voici que la France, non contente d'avoir refusé ce modeste subside, prépare pour une prochaine échéance, par ses mesures inconsidérées, la ruine de cette mission que tout l'engagerait à protéger.

Comment espérer que le gouvernement hova, sans cesse sollicité par les sectes protestantes contre les jésuites, se montre plus tolérant et plus hospitalier pour eux que ne l'est leur propre nation? En les traitant ici comme des hommes dangereux, ne s'interdit-on pas le droit de les protéger au loin? Aussi, quelque sincères que puissent être à cet égard les protestations, elles seront nécessairement de nul effet.

Je partage donc, Eminence, vos inquiétudes sur le sort réservé à une œuvre aussi glorieuse pour la civilisation que pour l'Eglise et pour la France ; je déplore en rougissant le coup qu'on s'apprête à lui porter, et prie Dieu d'épargner à mon pays une pareille responsabilité.

Veuillez agréer, monseigneur les sentiments de profonde vénération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, de Votre Eminence, le très humble serviteur en Notre-Seigneur.

✝ Victor,
Evêque d'Aire et de Dax.

M. JULES SIMON, PRÉSIDENT DU SÉNAT

M. Jules Simon continue à recevoir des lettres l'avertissant qu'il sera assassiné s'il accepte la présidence du Sénat.

Le nombre de ces épîtres comminatoires atteint déjà la douzaine. M. Jules Simon n'en est pas, du reste, autrement effrayé, et les menaces, même les plus violentes, ne l'empêcheront pas d'accepter la candidature qui ne peut manquer de lui être offerte.

LA DÉMISSION DE M. LEPÈRE

Il est très-probable que M. Lepère quittera très-prochainement le ministère de l'intérieur. Il y avait déjà longtemps, dit le *National*, que cette résolution était arrêtée en principe.

Les ministres ayant décidé, dans le dernier conseil, que M. Lepère, bien que ministre des cultes, ne serait pas chargé de répondre à l'interpellation Lamy, le ministre a laissé entendre à M. de Freycinet qu'il était prêt à donner sa démission.

Dans ce cas, le président du Conseil offrirait, d'après le *National*, la succession de M Lepère à un membre de la gauche républicaine.

Le Père Didon

Voici comment le journal l'*Année dominicaine*, par la plume de son rédacteur en chef le Père Mercier, apprécie la mesure disciplinaire qui vient d'être prise à l'égard du Père Didon, qui appartient comme on sait, à l'ordre de Saint-Dominique :

« Le P. Didon à Corbara. — On nous demande de tous côtés et on attend de nous des explications sur cet incident, dont tous les journaux se sont entretenus beaucoup trop à notre avis et trop souvent pour en tirer les conclusions les plus odieuses et les plus absurdes. Nous ne pouvons garder le silence et nous dérober à une réponse, sans donner prise à des interprétations et à des soupçons qu'il est de notre devoir de repousser ou de prévenir.

» Tout ce que disent les journaux est-il vrai? — Non, mille fois non, et la fantaisie du reportage, l'audace des insinuations comme celle des prétendues indiscrétions se sont donné libre carrière dans le journalisme. — Alors, qu'y a-t-il de vrai? — Le voici : c'est que le P. Didon, arrivé à Rome, après s'être présenté au nouveau maître général de notre ordre, a été, à la suite de cette entrevue, envoyé au couvent de Corbara, en Corse, et que, sans récrimination, sans plainte, en toute simplicité d'obéissance religieuse, le P. Didon est parti pour la Corse, où il est maintenant et où il doit rester jusqu'à nouvel ordre.

» Voilà le fait : tout ce que nous pouvons ajouter, c'est que l'épreuve est mieux faite que le succès pour montrer ce que valent les hommes. La solitude et le silence, qui brisent les natures faibles, fortifient les natures vigoureuses. C'est pourquoi nos ancêtres avaient cette devise étrange : *Silentium pater prædicatorum*, le silence est le père des prêcheurs ; il est la source cachée, vive et froide, dans laquelle Dieu trempe le talent et la vertu. »

LES OBSÈQUES DU GÉNÉRAL VINOY

Aujourd'hui, à midi, ont eu lieu les obsèques du général Vinoy. Dès onze heures du matin, les troupes qui devaient rendre les honneurs militaires au héros de Crimée et d'Italie se massaient dans l'avenue Friedland, sous les ordres du général Kampf.

De nombreux assistants viennent se placer devant la maison mortuaire, dont l'entrée est décorée de larges draperies noires frangées d'argent, portant au centre un écusson avec la lettre V. Le vestibule a été transformée en chapelle ardente, éclairée par de nombreux cierges. Sur le cercueil sont déposés le chapeau, l'épée, l'uniforme de gala et le grand cordon de la Légion-d'Honneur. Sur deux piédestaux, placés à droite et à gauche, les nombreuses décorations du général sont exposés sur des coussins en velours recouvert de crêpe. De larges couronnes de violettes, d'immortelles et de pensées sont apposées contre les tentures. Deux sœurs se tiennent assises en avant.

Au premier étage, les neveux et petits-neveux du général Vinoy reçoivent les nombreux amis du vaillant soldat.

A midi, arrive le corbillard, décoré aux quatre angles par des faisceaux de drapeaux tricolores.

Quelques minutes après, au commandement du général Kampf, les troupes présentent les armes, les officiers saluent de l'épée, les drapeaux s'inclinent, tambours et clairons battent et sonnent aux champs. C'est le cercueil que l'on place sur le corbillard.

Aussitôt le cortège funèbre se met en marche et se dirige dans l'ordre suivant vers l'église de Saint-Philippe-du-Roule où doit avoir lieu la cérémonie religieuse.

En tête un piquet de gardes de Paris à cheval, le 25e bataillon de chasseurs à pied avec sa fanfare, une section du 12e d'artillerie, un bataillon du 82e de ligne avec sa musique.

Derrière la voiture où se tient le vénérable abbé Billaize, ami d'enfance du général, s'avance le corbillard, dont les cordons sont tenus par M. l'amiral Pothuau, les généraux comte de Lacroix, Vergé, de Vaubois et de Lacrotelle.

Viennent ensuite deux aides des cérémonies portant sur des coussins les décorations du général, le drapeau du 82e de ligne, un long crêpe flottant à la hampe et entouré de sa garde d'honneur. Le cheval de bataille, tenu en main par un groom en redingote noire et bottes à revers. Une longue housse en crêpe semée d'étoiles d'argent le recouvre entièrement. Les étriers dorés ont été remontés sur le tapis en drap cramoisi galonné d'or et fixés contre les schabraques en peau de tigre.

Les valets de pied du général Vinoy, tête nue, en livrée de deuil, culotte courte et bas de soie noire. — Les sœurs des Loges et d'Ecouen.

Le deuil est conduit par les trois neveux de l'illustre défunt MM. le général Vincendon, Vinoy, Henry Lourmand, ses quatre petits neveux, Tanchot, commandant du 20e bataillon de chasseurs à pied, Joseph Vinoy, sergent-major d'infanterie; Paul Vinoy, élève du Prytanée militaire de la Flèche, et Thubé, procureur de la République; par le capitaine Jurini, aide de camp du général Vinoy, et M. le général de Villers, ancien secrétaire général de la Légion d'honneur.

Viennent ensuite, au nombre de plus d'un millier, les anciens amis, collègues et subordonnés de l'ancien chancelier de la Légion d'honneur. Rien de plus imposant que cette assistance, où sont présents les chefs qui ont si souvent conduit nos soldats à la victoire et dont les noms sont à jamais inscrits en lettres d'or dans nos fastes militaires.

Citons au hasard parmi cette foule illustre: MM. les maréchaux Mac Mahon, duc de Mahon, duc de Magenta, Canrobert, les généraux Bourbaki, Picard, Jeanningros, Gaillard, vicomte de Montmarie, marquis de Charette, d'Hugues, Blanchard, Bataille, de Vivès, Hermet, Lafaille, Robert, de Salignac-Fénelon, Lacroix, Clappier, Brice, Faye, de Montfort, Lebrun, de Quélen, Filippi, Lambert, Fleury, Clément, Pittié, représentant de M. Grévy, du Barrail; de Laveaucoupet, de Cissey, de Rochebouet, comte de Palikao, de Castagny, Fauvart-Bastoul, de Colomb, Prudon, de Ladmirault, de Langourian, Ameil, baron de Berckheim, Boissonnet, etc. Les colonels Verly, Leperche, Sentuperry, vice-amiraux Jaurréguibéry, ministre de la marine, vicomte de Chabannes, La Roncière, le Noury, Dampierre d'Hornoy, les amiraux Chopart et Duperré, le contre-amiral Sellier, chef d'état-major général du ministre de la marine, l'aide de camp du ministre de la guerre, de nombreux officiers de l'armée de Paris, MM. Dufaure, marquis d'Alta-Villa, chambellan, de la reine Isabelle, en grand uniforme; marquis de Molins, ambassadeur d'Espagne, Boitelle, marquis de Quinsonnas, Godelle, député de la Seine ; de Tocqueville, Ernest Dréolle, Krantz, Wallon, Gavini, les aumôniers de la Légion d'honneur de Notre-Dame, Rouher, baron de Soubeyran, vicomte Chasseriaux, de Barante, duc de Clermont-Tonnerre.

Hyrvoix, baron Brunet, par ordre du prince Napoléon ; duc Decazes, marquis et comte de La Grange, comte Vandal, de Marcère, comte de Casabianca, baron de Ravignan, prince de Broglie, d'Harcourt, marquis d'Havrincourt, Roy de Loulay, Armand Béhic, de Maupas, Ferdinand Barrot, Poriquet, Buffet, Sarlande, comte Joachim Murat, etc.

Détail touchant : je remarque plusieurs hommes du peuple à la démarche militaire qui suivent le convoi ; ce sont d'anciens soldats d'Afrique et de Crimée, qui eux aussi ont voulu rendre les derniers devoirs à leur chef. L'un d'eux, qui est âgé de près de soixante-dix ans, nous raconte qu'il a servi en Afrique sous les ordres du général Vinoy, alors que celui-ci n'était que lieutenant dans la légion étrangère.

Un escadron du 3e cuirassiers escorte les voitures de deuil ou se tiennent la sœur du général Vinoy, la surintendante de la Légion-d'honneur, la duchesse de Malakoff, Mmes de Sancy de Parabère, Bonjean, etc.

A midi et demi le cortège arrive à l'église St-Philippe-du-Roule dont l'intérieur est entièrement tendu de noir. De nombreux ifs et bruyères garnissent le maître-autel. Un magnifique catafalque garni de drapeaux tricolores est élevé au centre du chœur.

Le drapeau et les sapeurs du 82e se placent au pied de l'autel. Pendant la messe, qui est dite par l'abbé Choillac, 2e vicaire, la musique de la garde de Paris, placée dans une chapelle latérale, fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

A une heure et demie, à l'issue de la cérémonie, les troupes défilent devant le corbillard où l'on a replacé le cercueil, qui doit le soir partir pour Nantes, pour être déposé dans le caveau de la famille de Mme la générale Vinoy.

Un fait à constater : Au général Vinoy, à ce brave et loyal soldat qui a commandé en chef devant l'ennemi, qui méritait d'être enseveli aux Invalides et avait droit au moins à une division, on n'avait accordé que deux bataillons et un escadron.

LETTRE DE PARIS

(*de notre correspondant particulier*)

Paris, le 3 mai 1880.

J'ignore encore ce que sera l'interpellation Lamy, mais si ses résultats répondent à l'attente des organes de la majorité et des journaux conservateurs, ls seront véritablement merveilleux, car ils auront satisfait tout le monde. Ceci constaté, je dois vous dire quelques mots des bruits répandus touchant certaines négociations que le gouvernement aurait engagées avec les membres de la majorité de la commission Baragnon, pour arriver à une entente avant le débat qui doit s'ouvrir au sujet de la proposition de ce sénateur.

Le gouvernement s'arrangerait de façon à ce que le décret du Conseil d'État n'eût pas d'effet rétroactif, c'est-à-dire à ce que les jeunes gens pourvus d'un certificat d'étude émané des jurys mixtes fussent admis au prochain concours pour l'auditorat, si M. Baragnon voulait retirer sa proposition.

Cette offre, qui a paru insuffisante, au premier abord, aux principaux membres de la commission sénatoriale, sera examinée par elle aujourd'hui, mais l'on doute qu'elle soit finalement acceptée. La commission, certaine d'avoir pour elle l'assentiment de la majorité du Sénat, entendrait obtenir davantage, en ce sens qu'elle voudrait que l'efficacité des certificats d'étude émanés des jurys mixtes fut officiellement reconnue pour le présent comme pour l'avenir.

C'est difficile ! Et si elle ne poursuit pas seulement une démonstration de la première chambre, qui risque fort de rester à l'état platonique, elle ne doit pas oublier que la proposition Baragnon se heurtera au refus de la Chambre et que M. Cazot se trouvant dédommagé par ce dernier vote de son échec devant le Sénat conservera parfaitement son portefeuille.

L'on remarque l'affectation avec laquelle les feuilles opportunistes glissent sur le vote d'avant-hier relatif à l'ordre du jour de la Chambre, qui a refusé de fixer au 17 mai le débat sur la proposition Boysset, renvoyant ainsi cette proposition aux Calendes. Suivant la *République Française* et le *Siècle*, ce vote n'a aucune importance, puisque la Chambre est toujours maîtresse de son ordre du jour, ce qui revient à dire que la majorité se déjugera. Mais je me hâte d'ajouter que ce langage ne trompe personne et que, pour tous les membres de la gauche, les effets du vote qui a été formulé en parfaite connaissance de cause resteront acquis.

La question de l'ordre du jour n'était que l'apparence, disait-on hautement dans les couloirs à l'issue de la séance, au fond, c'est la question de l'inamovibilité qui était en jeu, et le ministère, dont les membres députés ont voté avec les 297, le ministère notoirement hostile à la proposition Boysset, l'a définitivement emporté.

Les radicaux fulminent, du reste, ce matin, dans leurs journaux, contre ce qu'ils appellent la couardise du Gouvernement et des gauches. Qu'une seule voix se déplacât et le Gouvernement n'avait plus la majorité. C'est vrai ! mais la chose fût-elle arrivée, que le cabinet ne se retirait pas pour cela. Comme il laisse les gauches gouverner et administrer pour lui, il faut bien qu'il ait le bénéfice de son désintéressement.

On prévoit qu'il en sera de même pour la proposition Laisant. Le général Farre, qui passe pour un malin et en tout cas qui ne s'aventure jamais sans avoir pris le mot du grand chef, ne se serait pas, dit-on, aventuré comme il l'a fait à heurter de front la commission du recrutement, s'il n'avait pas la certitude de se voir soutenu par la portion la plus nombreuse de la majorité.

Les opportunistes, qui ont surtout poussé à la roue pour faire nommer M. Léon Say à l'ambassade de Londres, au risque de mettre la présidence du Sénat aux mains de leur plus habile et de leur plus redoutable adversaire, les opportunistes comptent beaucoup, paraît-il, sur les relations anciennes qui existent entre l'ancien ministre des finances et M. Gladstone pour cimenter l'accord des deux pays, non pas seulement sur les questions économiques, mais encore sur les affaires étrangères. A ce propos, j'ajouterai que M. Gambetta, qui croit avoir de l'influence sur le nouveau sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères sir Charles Dilke, annonce hautement que, dans quelques semaines, les choses à Constantinople auront pris une tournure tout à fait favorable aux Grecs et aux protégés. Le bruit circule même que le président de la Chambre a déjà, sur ce point, transmis des assurances à Athènes.

Qu'il ne s'y trompe pas cependant, sir Charles Dilke a beau être un radical, il est avant tout Anglais, c'est-à-dire soucieux des intérêts et de la suprématie de son pays. Quant à ses idées républicaines, qui se résument dans l'application de certaines réformes libérales, elles n'excluent nullement son *loyalisme*, c'est-à-dire sa fidélité à la reine et à son gouvernement. De plus, ayant dû se soumettre au programme de son chef lord Granville, il n'y a nulle apparence qu'il engage sur aucune question à la Chambre des communes ou dans ses dépêches, la responsabilité du Foreign Office. M. Gambetta, s'il s'est réellement imaginé que, par l'entremise de sir Charles Dilke, il allait assurer le triomphe de sa politique en Orient, s'apercevra bientôt de son erreur.

En ce moment, du reste, ce qu'il a de mieux à faire pour compléter son éducation politique, c'est de réfléchir sur les causes qui ont frappé d'impuissance irrémédiable ses amis de la gauche italienne, et qui viennent de déterminer la dissolution de la Chambre des députés de Rome.

Depuis que la Gauche forme la majorité dans la péninsule, les crises ministérielles ont été l'état normal du du pays. En effet, la Gauche se compose de quatre groupes personnifiés par MM. Cairoli, Crispi, Nicotera et Depretis. Que l'un d'eux soit au pouvoir, et tout aussitôt, les trois autres s'unissent à la droite pour lui faire échec. En dernier lieu, ou pouvait croire que la présence de MM. Cairoli et Depretis dans le même cabinet allait changer la situation. Point du tout ! MM. Crispi et Nicotera, toujours avec l'aide la droite, ont mis le ministère en minorité. Le Roi, sur les conseils de M. Farini, a essayé de la dissolution et c'est M. Cairoli qui va faire les nouvelles élections. Le remède est héroïque, mais il a cet avantage de pouvoir résoudre une situation réputée insoluble et en tout cas de ne pas devoir l'empirer. Que M. Gambetta y réfléchisse et il reconnaîtra que si les divisions des Gauches amènent le même gâchis parlementaire en République qu'en monarchie celle-ci a du moins un expédient qui peut lui permettre de sortir d'embarras à brève échéance.

On s'est beaucoup entretenu, avant l'ouverture de la séance, de l'affichage du vote qui a prononcé la censure et l'exclusion contre M. Godelle, député du 8e arrondissement. Cet affichage longtemps retardé, vient d'avoir lieu et on a pu constater qu'il y avait été procédé dans *tous* les arrondissements de Paris contrairement aux termes de l'article 128 du règlement, lequel est ainsi conçu : La censure simple emporte de droit la privation pendant un mois de moitié de l'indemnité allouée au député.

» La censure avec exclusion temporaire emporte de droit la privation de moitié de l'indemnité pendant deux mois. L'une et l'autre mesures entraînent, en outre, l'impression et l'affichage à 200 exemplaires aux frais du député, de l'extrait du procès-verbal, mentionnant la censure.

« *Les affiches seront apposées dans toutes les communes de la circonscription par laquelle le député a été élu.* »

On croit qu'il y aura une interpellation à ce sujet. Cependant, on a appris, dans le cours de la séance, que les agents de la préfecture s'étaient hâtés de faire disparaître les affiches là où elles été indûment placardées. J'ignore encore si, malgré cela, les projets d'interpellation suivront leur cours.

La Bourse a procédé, aujourd'hui, à la liquidation des valeurs, sans qu'il y ait eu aucune variation dans les cours. Les places étrangères sont un peu moins fermes.

M. Jules Grévy vient d'administrer à M. Benjamin Raspail une nouvelle preuve de son désintéressement officiel dans toutes les questions politiques. A toute question ou demande qui lui est faite, M. le Président de la République répond : « J'en saisirai le Conseil. » Est-ce bien là toute la mission du chef du pouvoir exécutif? Je ne sais. Mais cette abstention systématique est l'objet de bien des com-